

Commune de SAINT-DIER-D'Auvergne

Membres en exercice : 13 Membres présents : 11 Voix délibérantes : 12	L'an 2022, le vingt-trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Nathalie SESSA, Maire. Date de convocation : 17 mai 2022	Année : 2022 Séance : 005 Délibération : 006
--	---	---

Présents : Messieurs COQUERY, DELNARD, DUFOUR, LAMBERT, SESSA et Mesdames ANGÉLY, BAUVY, DUVERT, (arrivée à 20h55), GAUTHIER-BRONDEL, GELIN, SESSA

Absents : Messieurs JUILLARD-CONDAT (*Procuration à M. SESSA*), MOINE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis SESSA

Objet : Centre Culturel et de loisirs : révision des tarifs

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal du bilan d'utilisation du Centre Culturel et de Loisirs (Salle de la Briqueterie).

Elle explique encore qu'il y a lieu de revoir les tarifs de location en vigueur appliqués depuis la délibération du 23 janvier 2010.

Madame le Maire entendue, **à l'unanimité des membres présents**, décide de fixer comme suit à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs de location suivants :

- **Chèque de caution : 1 000,00 (mille euros)**
- **Particuliers Saint-Diérois :**
 - du 1^{er} octobre au 30 avril : **250,00 € (deux cent cinquante euros)**
 - du 1^{er} mai au 30 septembre : **200,00 € (deux cents euros)**
- **Particuliers extérieurs :**
 - du 1^{er} octobre au 30 avril : **550,00 € (cinq cent cinquante euros)**
 - du 1^{er} mai au 30 septembre : **500,00 € (cinq cents euros)**
- **Associations Saint-Diéroises :**
 - Gratuité pour 3 manifestations selon calendrier établi en début d'année à partir de la quatrième manifestation
 - du 1^{er} octobre au 30 avril : **250,00 € (deux cent cinquante euros)**
 - du 1^{er} mai au 30 septembre : **200,00 € (deux cents euros)**
- **Associations dont le siège est sur la Communauté de Communes :**
 - du 1^{er} octobre au 30 avril : **350,00 € (trois cent cinquante euros)**
 - du 1^{er} mai au 30 septembre : **300,00 € (trois cents euros)**
- **Associations hors communauté de Communes :**
 - du 1^{er} octobre au 30 avril : **450,00 € (quatre cent cinquante euros)**
 - du 1^{er} mai au 30 septembre : **400,00 € (quatre cents euros)**
- **Traiteurs Saint-Diérois :**
 - du 1^{er} octobre au 30 avril : **300,00 € (trois cents euros)**
 - du 1^{er} mai au 30 septembre : **250,00 € (deux cent cinquante euros)**
- **Traiteurs extérieurs :**
 - du 1^{er} octobre au 30 avril : **550,00 € (cinq cent cinquante euros)**
 - du 1^{er} mai au 30 septembre : **500,00 € (cinq cents euros)**
- **École, Collège, Ciné Parc : Gratuit**
- **Organisation de spectacles ou autres demandes : à négocier selon le projet avec la Mairie**
- **Forfait de nettoyage : 150,00 € (cent cinquante euros)**
- **Perte des clés : 150,00 € (cent cinquante euros)**